

# DELIBERATION N° 2006/10-01 - BUDGET PRINCIPAL – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2006

Monsieur BOILEAU, rapporteur, donne lecture du budget supplémentaire 2006, dont la balance s'établit comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles :	290 959.77 €
Dépenses d'ordre :	- 290 959.77 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement :</b>	<b>0.00 €</b>

Dépenses réelles :	0.00 €
Recettes réelles :	0.00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement :</b>	<b>0.00 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles :	294 308.64 €
Dépenses d'ordre :	0.00 €
Report 2005 :	2 238 644.15 €
<b>Total des dépenses d'investissement :</b>	<b>2 532 952.79 €</b>

Recettes réelles :	1 243 333.49 €
Dépenses d'ordre :	- 290 959.77 €
Solde d'exécution 2005 :	1 580 579.07 €
<b>Total des recettes d'investissement :</b>	<b>2 532 952.79 €</b>

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide par 19 voix pour et 8 abstentions (groupes Ludres Autrement et Ludres Notre Ville) :

- d'approuver le budget supplémentaire 2006.